

**MAIRIE DE  
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain  
CODE POSTAL : 57410  
Tél. : 03 87 09 70 95  
Fax : 03 87 09 88 80  
E-mail : mairie@rohrbach.fr



EXTRAIT  
DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 057-215705898-20260408-23\_2026-DE

Séance du 08 avril 2026  
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 17 (quorum atteint)**

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles M. BECK Joël ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2**

M. Joël BECK ; Mme BECKER Anne

**Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 0**

**Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 19**

**Secrétaire de séance : Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.**

**23. Affectation du résultat de 2025 de la gestion du budget principal**

Sur le rapport de Monsieur le maire,

Considérant le compte financier unique de l'exercice 2025 adopté en séance le 20 mars 2026,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente les résultats suivants :

**Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement :	1.907.912,97 €
Recettes de fonctionnement :	2.301.818,35 €
Excédent au 31/12/2025 :	393.905,38 €

**Investissement :**

Dépenses d'investissement :	281.652,87 €
Recettes d'investissement :	375.130,16 €
Excédent / Déficit de l'année 2025 :	83.477,29 €
Report excédent / déficit de l'année 2024 :	319.904,50 €
Excédent / déficit cumulé au 31/12/2025 :	236.427,21 €

**Soit un EXCEDENT toutes sections confondues :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pour : 19 voix  
Contre 0 voix  
Abstentions : 0 voix

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 157 478,17 € au compte 1068 pour assurer la couverture de l'autofinancement.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 10 avril 2026  
Le Maire  
Vincent SEITLINGER*

Le Maire :  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication

Publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Rohrbach-lès-Bitche le 10 mars 2026.